

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 29 novembre 2021

Le lundi 29 novembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 26 novembre 2021.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Bérengère GREE, M. Ali OUBAALI, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M. Benjamin GIRAUDAT, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Franck ALEM, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M^{me} Joséphine MISSOFFE, M. Éric HÉLARD.

Absents ayant donné procuration :

Samia BADAT-KARAM.

Étaient absents :

M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Jennifer BUNAN, M. Jean HELOU, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHO, M. Bruno PARENT.

Ordre du jour

- **162021167** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162021168** Adoption du compte rendu de la séance du 2 novembre 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **162021169** Adoption du Budget Primitif 2022.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2021 DASES 14** Subvention (149 153 euros) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e) pour la création de l'antenne Paris 16.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2021 DASES 253** Subventions d'investissement (508 972 euros) pour divers dispositifs d'urgence sociale – Conventions dans le cadre du budget participatif.
M. Francis SZPINER. rapporteur
- **2021 DLH 295** Réalisation, 2, rue Lecomte du Nouy Paris (16e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par IMMOBILIERE 3F — Subvention (320 708 euros).
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2021 DLH 444** Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2021 DLH 459** Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2021 DLH 460** Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
- **2021 DAE 54** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions.
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2021 DAE 216** Subvention (14 200 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2021 DAE 234** Subvention (10 800 euros) au village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2021 DAE 252** Subvention (9 400 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2021 DAE 290** Subvention (5 100 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16e).
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.
- **2021 DAE 315** Huit marchés couverts et un découvert — modification des droits de place.
M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

- **2021 DASCO 116** Collèges publics en cité scolaire — Subventions d'équilibre (79 026 euros) au titre des services de restauration pour 2022.
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **2021 DU 115** Dénomination rue Marietta Alboni (16e).
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.
- **2021 DJS 125** Subventions exceptionnelles (91 500 euros) à plusieurs associations sportives.
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2021 DASCO 163** Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2021 DPE 57** Projet de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales « LIFE ADSORB » dans le Bois de Boulogne (16e). Avenant n° 1 à la convention de partenariat du projet LIFE17 ENV/FR/000398 LIFE-ADSORB.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2021 DEVE 135** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées — Autorisation - Signature.
M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.
- **2021 DFPE 228** Subvention (800 000 euros) et convention avec l'association « Gan Menahem » (18e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri Heine (16e).
M. Jérémy REDLER rapporteur.

Vœux

- **V162021191** Vœu relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16e arrondissement en hommage aux compagnons de la Libération.

Ordre du jour complémentaire

- **162021192** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 novembre 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.
- **2021 SG 77** Transformations Olympiques - Subventions (400 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »
M. Ali OUBAALI rapporteur.
- **2021 DASCO 129** Caisse des écoles (16e) — Subvention 2022 (2 900 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2021 DASCO 168** Caisses des écoles — Subvention exceptionnelle (2 266 120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.
- **2021 DFPE 234** Subventions (33 919 euros) à quatre associations avec convention annuelle pour leurs actions de soutien à la parentalité
M. Jérémy REDLER rapporteur.
- **162021193** Approbation de la création du Conseil de la Jeunesse du XVIe arrondissement et de son règlement.
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

➤ **2021 DJS 164** mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 00.

M. SZPINDER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place, et propose de démarrer la séance par la désignation du secrétaire de séance.

- **162021167** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPINDER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINDER, et en l'absence d'avis contraire et d'abstention, M. Julien GUEDJ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162021168** Adoption du compte rendu de la séance du 2 novembre 2021.

M. Francis SZPINDER rapporteur.

M. SZPINDER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarque, M SZPINDER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 2 novembre 2021, mis aux voix par M. SZPINDER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021192** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 novembre 2021.

M. Francis SZPINDER rapporteur.

M. SZPINDER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarque, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 26 novembre 2021, mis aux voix par M. SZPINDER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINDER propose ensuite de céder la parole à M. David ALPHAND.

M. ALPHAND remercie M. SZPINDER et, avec son autorisation, demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir observer à une minute de silence en mémoire de M^{me} Marcelle LE BOULCH, décédée le 17 novembre 2021.

Maire adjoint en charge de la voirie auprès de Pierre-Christian TAITTINGER de 1989 à 2001, Marcelle LE BOULCH était à la fois bretonne, habitante et élue du 16^e arrondissement. Selon les propos d'un élu l'ayant bien connue sous les précédentes mandatures, Marcelle LE BOULCH avait inventé la proximité, avant que celle-ci ne devienne à la mode. Alors que l'application *Dans ma rue* et le smartphone n'existaient pas encore, Marcelle LE BOULCH répondait presque miraculeusement et toujours très rapidement aux demandes des administrés du 16^e arrondissement se plaignant d'un quelconque désagrément.

Marcelle LE BOULCH était également bretonne. Certains disaient d'elle qu'elle avait mauvais caractère, mais c'était en réalité une femme de tempérament pleine de convictions. Elle les avait démontrées en animant la vie politique du 16^e arrondissement au service de son idéal gaullien, puis au service de Jacques Chirac, alors maire de Paris. Selon M. ALPHAND, c'était une main de velours dans un gant de fer.

Il précise enfin qu'après son mandat à la mairie du 16^e arrondissement, Marcelle LE BOULCH a animé la Société Historique d'Auteuil et de Passy, association chère aux élus du 16^e.

M. ALPHAND estime que Marcelle LE BOULCH mérite amplement que le 16^e lui rende hommage et souligne en conclusion la grande bienveillance de celle-ci à l'égard des « petits » et des agents municipaux qui font tourner au quotidien les services de la mairie d'arrondissement.

Il est procédé à une minute de silence en mémoire de M^{me} Marcelle LE BOULCH, ancien maire adjoint du 16^e arrondissement.

➤ **162021169** Adoption du Budget Primitif 2022.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER explique qu'il est proposé au Conseil d'arrondissement de se prononcer sur le montant des dotations affectées à l'état du 16^e sur la base des montants globaux approuvés en Conseil de Paris lors de sa séance d'octobre 2021.

Il rappelle que les trois dotations qui composent l'état spécial sont la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement et annonce les montants de chacune d'entre elles.

– dotation d'animation locale	: 738 904 €
– dotation de gestion locale	: 5 176 490 €
– dotation d'investissement	: 436 480 €

Le total de l'état spécial du 16^e arrondissement s'élève ainsi 6 351 874 € contre 6 223 574 € en 2021, soit une augmentation globale de 2,06 % par rapport à 2021.

M. REDLER souligne par ailleurs la réintroduction en 2022 de la possibilité de verser une subvention aux associations locales après sa suppression du dispositif dit du « Fonds du maire ». L'enveloppe proposée à ce titre s'élève à 32 471 € et pourra permettre de financer des actions sociales ou d'animation locale.

Un complément de crédit de 8 264 € en investissement et de 3 306 € en fonctionnement est en outre porté sur la dotation des conseils de quartier suite à la création du septième conseil de quartier de l'arrondissement : le Conseil de quartier Bois de Boulogne.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 162021169, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2021 DASES 14** Subvention (149.153 euros) et convention avec l'association Protection Civile Paris Seine (15^e) pour la création de l'antenne Paris 16.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD indique que la Protection Civile Paris Seine (PCPS) dispose d'antennes dans divers arrondissements qui ont pour mission de sensibiliser et de favoriser aux premiers secours, d'effectuer des maraudes, d'effectuer des opérations de secours lors des événements sportifs, culturels ou récréatifs.

Elle signale que la Ville de Paris a mis à la disposition de la Protection civile un local communal de 296 m², situé au 3 place du Docteur Hayem, à proximité de la Maison de la Radio, avec la conclusion d'un bail civil qui a pris effet le 2 septembre 2019.

M^{me} DORVALD précise que la modification de ce local est nécessaire pour permettre à la protection civile d'y exercer ses missions. Le montant des travaux s'élève à 165 345 €, une partie de ce montant étant pris en charge par une subvention d'investissement de 149 153 €.

M^{me} DORVALD propose d'émettre un avis favorable à cette délibération tout en estimant que la Ville de Paris semble favoriser cette structure, avec laquelle elle a conclu un partenariat, au détriment de structures tout aussi méritantes. Elle évoque à cet égard la Croix-Rouge. Elle souligne néanmoins le travail réalisé par la protection civile et réitère sa proposition de soutenir cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations puis, en l'absence de remarque, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 14, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 253** Subventions d'investissement (508 972 euros) pour divers dispositifs d'urgence sociale – Conventions dans le cadre du budget participatif.

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER explique que ce projet de délibération concerne l'attribution de subventions d'investissement à quatre associations : Emmaüs Solidarité, la Fondation de l'Armée du Salut, les Œuvres de la Mie de Pain et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

M. SZPINER précise que le 16^e arrondissement est concerné par le projet du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris puisqu'il s'agit d'occuper un local commercial de 1 500 m² situé avenue de la Porte de Saint-Cloud, local utilisé depuis 2 ans comme centre d'hébergement d'urgence pour des familles.

M. SZPINER propose de scinder cette délibération en quatre et d'avoir un vote distinct pour chacune des associations concernées. Il rappelle en effet que la mairie du 16^e arrondissement souhaitait que ces locaux soient affectés à un poste de police municipale, ce que la Ville de Paris a refusé. Sans aller forcément jusqu'à un commissariat de police, M. SZPINER estime nécessaire d'avoir au moins une antenne de la police municipale vers la Porte de Saint-Cloud.

Il regrette que la proposition de la mairie du 16^e n'ait pas été prise en considération par la Ville de Paris qui a préféré maintenir ce dispositif avec le Centre d'Action Sociale, raison pour laquelle il ne votera pas pour l'attribution de cette subvention qui, de toute façon, sera votée par le Conseil de Paris.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations auprès des membres du Conseil d'arrondissement.

M. GACHET appuie d'autant plus la décision de M. le maire de dissocier les votes que même s'il n'y a pas de commissariat de police municipale accueillant le public et autorisant le dépôt de plainte, il est nécessaire d'avoir dans le 16^e un poste de police municipale d'une surface conséquente dans lequel les agents pourront venir s'équiper, s'entraîner et organiser leur travail. Les locaux de l'ancien magasin GO Sport représentaient une hypothèse séduisante, en raison notamment de sa localisation dans le secteur de la porte de Saint-Cloud, secteur dans lequel la mairie souhaite implanter une présence policière municipale.

M. GACHET regrette que la Ville de Paris, tout en créant la police municipale d'une main, ne lui donne pas de l'autre les moyens de s'implanter et de s'organiser correctement.

C'est la raison pour laquelle il déclare soutenir la demande de M. SZPNER de dissocier les votes sur cette délibération et ne pas voter l'attribution de la subvention au CASVP pour la réalisation des travaux des locaux de la porte de Saint-Cloud.

En l'absence d'autres observations, M. SZPNER soumet aux voix l'attribution à l'association les Œuvres de la Mie de Pain d'une subvention d'investissement de 146 000 € sur le budget participatif édition 2019 pour la constitution de kits canicule et grand froid.

L'attribution à l'association les Œuvres de la Mie de Pain d'une subvention d'investissement de 146 000 € sur le budget participatif 2019, mise aux voix par M. SZPNER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPNER soumet ensuite aux voix l'attribution à l'association Emmaüs Solidarité d'une subvention d'investissement de 27 120 € pour l'aménagement d'un espace femmes au sein de l'ESI « Agora ».

L'attribution à l'association Emmaüs Solidarité d'une subvention d'investissement de 27 120 €, mise aux voix par M. SZPNER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPNER soumet aux voix l'attribution à la Fondation de l'Armée du Salut d'une subvention d'investissement de 200 000 €.

L'attribution à la Fondation de l'Armée du Salut d'une subvention d'investissement de 200 000 €, mise aux voix par M. SZPNER, est adoptée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPNER soumet enfin aux voix l'attribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'une subvention d'investissement de 135 852 €.

L'attribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris d'une subvention d'investissement de 135 852 €, mise aux voix par M. SZPNER, est rejetée à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement (3 abstentions).

- **2021 DLH 295** Réalisation, 2, rue Lecomte du Nouy Paris (16^e) d'un programme de rénovation de 25 logements sociaux par IMMOBILIERE 3F — Subvention (320 708 euros).

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE explique que le projet de délibération concerne des travaux de rénovation par l'IMMOBILIERE 3F d'un programme de 25 logements PLUS situés 2, rue Lecomte du Nouy. Le montant des travaux s'élève à 1 963 544 €. L'IMMOBILIERE 3F bénéficiera pour ce programme de rénovation d'une subvention de la Ville de Paris de 320 708 €.

M. SAUVAGE indique que les travaux visent essentiellement à une amélioration du confort intérieur ainsi qu'à une amélioration des performances énergétiques, ce qui devrait permettre une baisse du montant des charges.

M. SAUVAGE propose aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération qui porte sur 25 logements PLUS en précisant qu'ils resteront PLUS.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DLH 295, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DLH 444** Complément de financement pour la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux bailleurs sociaux.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle que le Conseil d'arrondissement a déjà délibéré à plusieurs reprises sur des compléments alloués à la RIVP dans le cadre du plan de soutien aux investissements visant à l'amélioration des logements des bailleurs sociaux.

Il s'agit en l'occurrence d'une délibération portant sur un montant de travaux de 11 437 233 € et de subventions dont le montant total maximum est de 5 580 240 €.

S'agissant du 16^e arrondissement, les travaux portent sur la rénovation du système de chauffage du programme de la rue Lauriston pour un montant de 60 585 € et bénéficient de l'octroi d'une subvention de 29 559 €. M. SAUVAGE précise que la part du 16^e représente 0,50 % des travaux proposés.

M. SAUVAGE invite les membres du Conseil d'arrondissement à bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DLH 444, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DLH 459** Règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation, conformément au Code de la construction et de l'habitation.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE indique que le projet de délibération porte sur la modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation. Il rappelle que ce changement est prévu par le Code de la construction et de l'habitation et qu'il est régi à Paris par un règlement municipal adopté en 2009 visant à renforcer la protection du logement.

Plusieurs modifications ont déjà été apportées en 2011, 2014, 2017 et 2018.

Les nouvelles modifications proposées par la présente délibération visent à renforcer les autorisations soumises à compensation qui sont définitives et à améliorer les conditions d'instruction et de délivrance des autorisations personnelles.

Les principales mesures concernent :

- La création d'un nouveau secteur encadrant plus sévèrement les transformations de logements en meublés de tourisme dans lequel la compensation devra être de 3 m² pour 1 m² transformé au lieu de 2 m² pour 1 m² transformé actuellement. Le 16^e arrondissement n'est pas concerné par ce nouveau secteur qui comprend Paris centre et les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e et 18^e arrondissements.
- La prise en compte de la Foncière de la Ville de Paris dans la liste des organismes auprès desquels le rachat de commercialité au titre du logement social est accepté.
- L'extension au 16^e et 17^e arrondissements de la règle des 50 % de compensation dans l'arrondissement pour la compensation sous forme de logements locatifs sociaux. Le règlement actuel prévoit en effet que lorsque la compensation est proposée en logements sociaux, celle-ci peut être proposée dans l'ensemble de la zone de compensation renforcée et

non dans le seul arrondissement concerné. Lorsque la compensation est proposée dans le logement privé, elle doit non seulement se faire au double du mètre carré compensé pour un mètre carré transformé, mais obligatoirement sur le territoire de l'arrondissement concerné.

M. SAUVAGE précise qu'entre 2012 et 2020, les surfaces perdues pour le logement dans le 16^e représentent 79 400 m², dont 54 200 m² sous le régime d'autorisation personnelle (sans compensation) et 25 200 m² sous le régime réel (avec compensation). Seuls 18 000 m² ont été compensés dans l'arrondissement, soit une perte de 7 200 m² de surfaces pour le logement. La mesure proposée vise donc à lutter contre ce déficit et à préserver le logement dans le 16^e.

M. SAUVAGE ajoute que les autres mesures proposées dans le projet de délibération constituent des adaptations de dispositions techniques et de règles de formalité.

Il invite donc les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DLH 459, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.(votes pour 28, abstentions 2).

- **2021 DLH 460** Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE propose l'examen de l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

Le développement des locations de meublés touristiques s'est traduit par un nombre croissant et significatif de transformations de locaux commerciaux, notamment en rez-de-chaussée, en locations saisonnières. M. SAUVAGE indique que la mairie du 16^e a reçu à cet égard de nombreuses demandes de changement d'usage de locaux commerciaux en rez-de-chaussée par le biais de permis de construire.

Ces transformations accentuent de fait la raréfaction d'une partie de l'offre de commerces de proximité et d'artisans. Cette évolution est encore plus flagrante et problématique dans d'autres secteurs de la capitale. Or, à la différence des locaux à usage d'habitation, aucune protection particulière n'existe actuellement pour les locaux commerciaux.

Il est donc proposé d'approuver le règlement qui fixe le régime d'autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme.

Ce règlement prévoit notamment :

- que la transformation ne doit pas contribuer à rompre l'équilibre entre emploi, habitat, commerces et services au regard :
 - de la densité des meublés de tourisme
 - de la densité et de la diversité de l'offre commerciale du secteur
 - de la densité de l'offre hôtelière existante.
- que la location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain.

M. SAUVAGE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER remercie M. SAUVAGE et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} SEBBAH se réjouit que ce sujet soit évoqué en Conseil d'arrondissement. Grâce à l'action de la majorité présidentielle, et notamment à un amendement de M. RUPIN relatif à la loi du 17 décembre 2019, les maires ont désormais la possibilité d'éviter la transformation abusive de locaux commerciaux en Airbnb.

M^{me} SEBBAH rappelle qu'entre 2015 et 2021, près de 59 000 m² de locaux commerciaux ont été transformés en hébergements hôteliers et qu'entre 2017 et 2020, 900 commerces ont disparu à Paris. Une régulation s'imposait donc pour préserver le commerce de proximité et éviter certaines dérives.

Elle évoque par ailleurs la consultation citoyenne organisée par la mairie de Paris sur le sujet. Un avis avait été rendu qui dénonçait les nuisances sonores liées en partie aux nombreux va-et-vient que peuvent entraîner ces transformations en meublés touristiques.

M^{me} SEBBAH estime que le texte présenté aujourd'hui par la mairie de Paris manque de pragmatisme et de réalisme, raison pour laquelle son groupe déposera un vœu au Conseil de Paris pour proposer des amendements. Le critère d'autorisation prévoit que la location ne doit pas entraîner des nuisances pour l'environnement urbain. Or, le sujet des nuisances générées par l'activité des meublés touristiques à Paris est un sujet de préoccupation majeure pour les Parisiennes et les Parisiens. Son groupe émettra donc le vœu que soit introduit dans le règlement municipal un critère contraignant les propriétaires qui souhaitent louer un local commercial en tant que meublé touristique à effectuer des travaux d'insonorisation de leur bien. Elle souhaite par ailleurs qu'un système d'autorisation temporaire et révocable soit mis en place en cas de nuisances constatées.

En conclusion, M^{me} SEBBAH indique que son groupe s'abstiendra pour le moment sur cette délibération et formulera un vœu au Conseil de Paris afin que cette dernière soit amendée. Si ces propositions venaient à être acceptées, son groupe voterait alors favorablement la délibération.

En l'absence d'autre remarque, M. SZPINER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2021 DLH 460, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement (votes pour 28, abstentions 2).

- **2021 DAE 54** Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public — conventions.

M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

M. BORGNIET explique que la Ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts.

En 2019, la Ville a lancé quatre appels à propositions pour l'attribution de 103 emplacements commerciaux, dont 93 ont été attribués via une commission présidée par l'adjointe en charge du commerce, Olivia POLSKI, dans le 16^e.

Les candidats retenus pour le 16^e sont :

- M. Mohamad CHARFALI, Sarl Attractions enfantines des jardins parisiens pour un parcours de promenade en plein air dans le jardin du Ranelagh. La durée de l'autorisation est de 3 ans pour une redevance annuelle de 1 000 €.
- M. Stéphane MICHAUD, société Animaponey, pour un parcours de promenade en plein air dans le bois de Boulogne, mare Saint-James, lac intérieur. La durée de l'autorisation est également de 3 ans pour une redevance annuelle de 3 000 €.

M. BORGNIET invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DAE 54, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 216** Subvention (14.200 euros) à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16^e).
- **2021 DAE 234** Subvention (10.800 euros) au village Passy pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16^e).
- **2021 DAE 252** Subvention (9.400 euros) à l'association des commerçants Victor Hugo Paris 16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16^e).
- **2021 DAE 290** Subvention (5.100 euros) à l'association des commerçants Versailles-Exelmans 16e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2021 (16^e).

M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

M. SZPINER suggère à M. BORGNIET de regrouper les délibérations DAE 216, 234, 252 et 290 qui concernent les subventions octroyées aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

Sauf avis contraire du Conseil d'arrondissement, il propose également de procéder à un seul vote pour ces quatre délibérations.

M. BORGNIET confirme qu'il s'agit effectivement d'attribuer des subventions à différentes associations de commerçants du 16^e pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

Il est proposé d'octroyer :

- Une subvention de 14 200 € à l'association des commerçants du village d'Auteuil pour la mise en lumière de la place Jean Lorrain, rue d'Auteuil, carrefour Poussin-La Fontaine, avenue Mozart, rues Bastien Lepage et Pierre Guérin.
- Une subvention de 10 800 € au village Passy pour la réalisation d'illuminations rue de Passy.
- Une subvention de 9 400 € à l'association des commerçants Victor Hugo pour la réalisation d'illuminations avenue Victor Hugo et rue des Belles Feuilles.
- Une subvention de 5 100 € à l'association des commerçants Versailles-Exelmans pour la réalisation d'illuminations avenue de Versailles ainsi que sur la place du marché.

M. BORGNIET propose d'émettre un avis favorable à ces délibérations.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ces délibérations. En l'absence de remarque, il met les quatre délibérations aux voix.

Les projets de délibération 2021 DAE 216, 2021 DAE 234, 2021 DAE 252 et 2021 DAE 290, mis aux voix par M. SZPINER, sont adoptés à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAE 315** Huit marchés couverts et un découvert — modification des droits de place.

M. Rodolphe BORGNIET rapporteur.

M. BORGNIET explique que les huit marchés couverts parisiens, dont le marché de Passy et le marché d'Aligre, sont gérés par la convention de délégation de service public arrivant à échéance le 31 décembre 2022. Dans le cadre de la procédure pour le renouvellement de ces contrats, il est envisagé une augmentation des montants des droits de place, de resserre et de parking inchangés depuis 2015.

Il est prévu une augmentation de 0,5 % à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le marché de Passy.

Les droits de place actuellement à 23,83 € HT par m² et par mois passeront donc à 23,95 € HT par m² et par mois à compter du 1^{er} janvier 2023, puis seront augmentés tous les ans jusqu'en 2027, soit 24,07 € en 2024, 24,19 € en 2025, 24,31 € en 2026 et 24,43 € en 2027.

Les droits de resserre actuellement à 14,65 € HT par m² et par mois passeront à 14,72 € HT par m² et par mois à compter du 1^{er} janvier 2023, puis seront augmentés tous les ans jusqu'en 2027, soit 14,80 € en 2024, 14,87 € en 2025, 14,95 € en 2026 et 15,02 € en 2027.

M. BORGNIET rappelle qu'en 2021, les droits de place s'élevaient à 15,50 € et les droits de resserre à 9,53 €. En conclusion, il invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DAE 315, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 116** Collèges publics en cité scolaire — Subventions d'équilibre (79 026 euros) au titre des services de restauration pour 2022.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que 29 collèges parisiens sont inclus dans une cité scolaire avec un lycée relevant de la compétence de la Région. Par convention avec cette dernière, l'élaboration et la distribution des repas relèvent du périmètre des lycées, y compris pour les collégiens.

M. REDLER indique que lorsque les dépenses au titre du service de restauration sont supérieures aux recettes prévues de l'année civile N+1, la Ville verse une subvention d'équilibre. S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé de verser une subvention d'équilibre pour le collège Claude Bernard de 4 178 €.

M. REDLER demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASCO 116, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DU 115** Dénomination rue Marietta Alboni (16e).

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M^{me} GREE explique que la délibération propose de substituer la dénomination rue Marietta Alboni à celle actuelle de rue de l'Alboni.

Elle rappelle que la dénomination « rue de l'Alboni » a été attribuée par arrêté préfectoral du 24 juin 1907 en hommage à Maria Anna Marzia Alboni, chanteuse lyrique plus connue sous le nom de Marietta Alboni.

Née le 6 mars 1826 en Italie, elle commence sa carrière à l'âge de 16 ans. Elle se produit sur de nombreuses scènes internationales en Europe et aux États-Unis. Elle décède le 23 juin 1894 à Ville-d'Avray, dans les Hauts-de-Seine, et est inhumée au cimetière du Père-Lachaise. Cette cantatrice italienne fit par ailleurs des legs importants à la Ville de Paris et à l'Assistance Publique.

M^{me} GREE souligne que cette délibération s'inscrit dans la mise à jour des plaques de rue afin qu'elles mentionnent les prénoms d'usage respectifs des personnalités auxquelles l'hommage public est rendu, et notamment les personnalités féminines.

Elle rappelle que le Conseil s'est ainsi prononcé pour l'ajout du prénom de Marceline Desbordes-Valmore pour la rue Desbordes-Valmore. La commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements municipaux et des hommages publics a donné un avis favorable à ce projet qui nécessite néanmoins d'être entériné par une délibération.

M^{me} GREE précise en outre que le Conseil de Paris, lors de sa dernière séance, a voté favorablement le vœu déposé par M^{me} SEBBAH pour que cet ajout soit également étendu au square de l'Alboni et invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette nouvelle dénomination.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} SEBBAH remercie M^{me} GREE d'avoir rappelé le vœu déposé en ce sens lors du dernier Conseil de Paris. Comme M^{me} GREE l'a rappelé, Marietta Alboni était effectivement une grande cantatrice italienne qui a parcouru toutes les grandes capitales d'Europe, notamment Paris où elle a vécu.

M^{me} SEBBAH est heureuse que, par l'intermédiaire de cette délibération, les élus du 16^e arrondissement puissent contribuer à leur échelle à féminiser l'espace public en rendant hommage à des femmes ayant contribué au rayonnement de la Ville de Paris. Aux nouvelles dénominations citées par M^{me} GREE, M^{me} SEBBAH ajoute celui de Marguerite de Rochechouart.

En conclusion, elle indique qu'elle votera favorablement cette délibération.

M. SZPINER met aux voix la délibération.

Le projet de délibération 2021 DU 115, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement

➤ **2021 DJS 125** Subventions exceptionnelles (91 500 euros) à plusieurs associations sportives.
M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBBALI explique que la crise sanitaire continue d'impacter lourdement l'activité des associations sportives. La fermeture des équipements sportifs, la baisse du nombre de licenciés et de bénévoles, le maintien des charges à payer sont des contraintes qui pèsent sur leurs finances.

Il est par conséquent proposé de verser des subventions exceptionnelles à différentes associations sportives parisiennes particulièrement touchées afin de les soutenir dans leurs missions.

Dans le 16^e arrondissement, les associations concernées sont les suivantes :

- L'AS Passy pour un montant de 4 000 €.
- Le PSG Handball Association pour un montant de 2 000 €.

M. OUBBALI demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DJS 125, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2021 DASCO 163** Vacances Arc-en-ciel - Convention de partenariat avec les Caisses des écoles relative aux séjours Vacances Arc-en-ciel.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique que les caisses des écoles peuvent organiser au bénéfice des écoliers parisiens des séjours labellisés « Vacances Arc-en-ciel ».

Ces séjours sont soumis à des critères sociaux et doivent respecter la tarification de la Ville de Paris pour être subventionnés. Il est proposé de substituer au système de subventions un partenariat dans lequel les caisses volontaires ne gèreront plus que l'inscription des enfants, la Ville de Paris se chargeant de l'organisation.

M^{me} DORVALD indique qu'il est demandé aux mairies d'arrondissement d'approuver ce projet de partenariat entre la Ville de Paris et les caisses des écoles qui se sont d'ores et déjà portées volontaires. Elle précise qu'il « s'agit des caisses des écoles des 9^e, 10^e, 11^e, 19^e et 20^e arrondissements.

M^{me} DORVALD constate une nouvelle fois que ce dispositif ne pourra malheureusement pas bénéficier aux enfants du 16^e arrondissement issus des classes moyennes et qui ne répondent pas aux critères sociaux fixés par la Ville de Paris, au motif que la caisse des écoles se situe dans une zone non prioritaire.

En dépit de cet état de fait, M^{me} DORVALD estime nécessaire d'approuver cette délibération et invite donc les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

Elle tient néanmoins à redire que la caisse des écoles du 16^e et plus particulièrement les enfants de l'arrondissement issus de familles de classes moyennes sont véritablement pénalisés par la politique menée par la maire de Paris.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASCO 163, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DPE 57** Projet de démonstrateur de dépollution locale des eaux pluviales « LIFE ADSORB » dans le Bois de Boulogne (16^e). Avenant n° 1 à la convention de partenariat du projet LIFE17 ENV/FR/000398 LIFE-ADSORB.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI annonce qu'une convention de financement et une convention de partenariat dans le cadre du programme européen Life pour l'environnement et le climat ont été signées en 2018 par la mairie de Paris.

Intitulé Life Absorb, le projet est un démonstrateur qui permettra la mise en œuvre de dépollution locale des eaux de pluie collectées sur le périphérique par le déversoir d'orage Bugeaud via un filtre planté de roseaux, avant qu'elles soient rejetées en Seine.

Le projet étant implanté dans le Bois de Boulogne, M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit de tester des techniques de dépollution qui permettent de respecter les contraintes de préservation environnementale imposées par le classement du bois.

Le financement accordé par l'Union européenne s'élève à 2 568 400 € HT et la Ville de Paris bénéficie d'une subvention de 1 338 047 €. Il est proposé d'autoriser la mairie de Paris à signer un avenant à convention à la suite de changements d'ordre administratif chez certains partenaires du projet afin de permettre sa poursuite.

M^{me} BALDINI explique avoir visité ce collecteur d'eaux usées. Elle considère que cette démarche est très intéressante et se félicite que l'Europe puisse aider la mairie de Paris à innover en la matière.

Elle propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DPE 57, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DEVE 135** Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DEVE) et l'établissement public Paris Musées — Autorisation - Signature.

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} BALDINI rappelle que lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2012, la Ville de Paris a décidé la création d'un établissement public administratif dénommé « Paris Musées » chargé de mettre en œuvre la politique muséale de la Ville de Paris.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a transféré à Paris Musées les moyens nécessaires à la réalisation de cette mission de service public.

Le 5 avril 2017, la DEVE et Paris Musées ont conclu une convention spécifique qui arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Il est donc proposé d'approuver le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2022 pour trois ans et d'autoriser la maire de Paris à la signer.

M^{me} BALDINI propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DEVE 135, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 228** Subvention (800 000 €) et convention avec l'association « Gan Menahem » (18^e) pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13, rue Henri Heine (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que la présente délibération porte sur l'attribution d'une subvention de 800 000 € et la signature d'une convention avec l'association Gan Menahem pour la création d'un établissement d'accueil de jeunes enfants au 11-13 rue Henri Heine.

Cette association, créée en 1987, a pour objet d'œuvrer à la création et à la gestion d'une ou plusieurs structures associatives privées d'accueil d'enfants de moins de six ans, de type crèche collective et jardin d'enfants.

Conformément à ses statuts, elle gère quatre établissements d'accueil à Paris totalisant 366 places subventionnées par la Ville de Paris. M. REDLER précise que cette association, qui reçoit un nombre important de demandes provenant de familles du 16^e, souhaite ouvrir un centre d'accueil dans l'arrondissement.

Afin de mener à bien ce projet, l'association s'est rapprochée de la RIVP afin de prendre à bail des locaux situés au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation neuf situé 25, rue Jasmin pour la création d'un multi-accueil de 39 berceaux. Le coût global prévisionnel des travaux pour une mise en service en septembre 2022 s'élève à 1 334 822 €. Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 800 000 €, soit 60 % du coût global.

M. REDLER invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DFPE 228, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **V162021191** Vœu relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16^e arrondissement en hommage aux Compagnons de la Libération.

Francis SZPINER rapporteur

M. SZPINER présente ensuite le vœu relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16^e en hommage aux Compagnons de la Libération. Il rappelle que le Conseil d'arrondissement avait voté ce vœu à l'unanimité en juin 2021, mais qu'il avait été rejeté par le Conseil de Paris du mois de juillet 2021 au motif que parmi les 1 038 Compagnons de la Libération, il n'y avait que 6 femmes et que cela irait à l'encontre de la politique de féminisation de l'espace public initiée par la Ville.

M. SZPINER propose de soumettre à nouveau ce vœu demandant que les écoles publiques du 16^e arrondissement puissent recevoir le nom de 27 Compagnons de la Libération ayant pour la plupart un lien avec le 16^e de par leur naissance, leur mort ou leur lieu de résidence.

Il précise qu'il demandera à cet égard un scrutin public au Conseil de Paris afin que chacun puisse prendre ses responsabilités sur la défense de l'héritage de la Résistance, notamment après la mort du dernier Compagnon de la Libération, Hubert GERMAIN, dont le portrait orne actuellement la mairie du 16^e.

M. SZPINER demande si ce vœu appelle des observations.

M^{me} SEBBAH répond que son groupe votera favorablement ce vœu estimant qu'il est essentiel de faire vivre l'épopée des Compagnons de la Libération qui ont risqué et sacrifié leur vie pour la liberté. Elle considère qu'il s'agit d'un très beau symbole que les enfants puissent commencer leur apprentissage dans une école portant le nom de ceux qui ont fait la fierté de la France combattante.

Elle s'interroge toutefois sur le fait que cette liste de 27 noms ne contienne qu'une seule femme alors que six femmes faisaient partie des Compagnons de la Libération. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une critique, mais d'une simple question. Elle note que M. le maire précise que ces compagnons ont un lien avec le 16^e, mais elle se demande néanmoins pourquoi ces 6 femmes Compagnons de la Libération ne figurent pas dans cette liste.

M. SZPINER déclare en premier lieu qu'appartenant à une famille de tradition gaulliste, c'est une histoire qu'il connaît bien. Il rappelle que Berty ALBRECHT a déjà une rue à son nom dans le 8^e arrondissement et Marcelle LEVY une passerelle à son nom dans le 17^e. Il ajoute par ailleurs qu'un certain nombre d'arrondissements qui souhaiteraient imiter le 16^e voudront eux aussi avoir la possibilité de donner des noms de femmes Compagnons de la Libération.

Étant donné que la plupart de ces femmes ont été honorées par ailleurs, M. SZPINER a fait le choix de ne prendre qu'une seule femme, non pas parce qu'il ne voulait pas mettre de femmes à l'honneur, mais parce qu'il est tenu par ce nombre restreint de femmes Compagnons de la Libération. Il précise que Marie HACKIN est en outre beaucoup moins connue que Berty ALBRECHT ou Marcelle LEVY. La mairie du 16^e aurait pu sélectionner les 6 femmes Compagnons de la Libération, mais les autres arrondissements auraient pu l'accuser de captation. Aucune par ailleurs n'avait de lien avec le 16^e, ce qui explique les raisons de ce choix.

M. SZPINER propose ensuite de passer au vote sur ce vœu.

Le vœu V162021191 relatif à la dénomination des écoles maternelles et élémentaires publiques du 16^e arrondissement en hommage aux Compagnons de la Libération, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER suggère ensuite d'examiner l'ordre du jour complémentaire.

- **2021 SG 77** Transformations Olympiques - Subventions (400 000 €) et conventions entre la Ville de Paris et trente-cinq associations dans le cadre du projet « Impact 2024 »

M. Ali OUBAALI rapporteur.

M. OUBAALI explique que, dans le cadre de la stratégie Impact & Héritage, dotée de 50 M€, la Ville de Paris s'est associée à Paris 2024, l'Agence Nationale du Sport, le département de la Seine–Saint-Denis, le Comité National Olympique et Sportif Français et le Comité Paralympique et Sportif Français pour lancer l'appel à projets Impact 2024.

Cet appel à projets de près de 5 M€ vise à soutenir les associations portant des projets innovants utilisant le sport comme outil d'impact social et s'inscrivant dans une des quatre thématiques suivantes :

- Santé et bien — être
- Éducation et citoyenneté
- Inclusion, solidarité, égalité
- Développement durable

Un premier comité de sélection s'est réuni le 23 septembre 2021 et a sélectionné 77 lauréats, dont 29 projets qui prévoient des activités auprès des Parisiennes et Parisiens.

Un second comité de sélection composé de la Ville de Paris et Paris 2024 s'est réuni les jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2021. 21 projets parmi les 29 retenus pourront bénéficier d'une subvention complémentaire ainsi que 14 autres projets.

20 000 € ont par ailleurs été octroyés à des projets parisiens sur la dotation spécifique à la Seine–Saint-Denis. Les projets retenus se situent et sont portés par des acteurs sportifs et/ou associatifs des quartiers prioritaires et ont donc vocation à bénéficier aux habitants de ces quartiers.

M. OUBAALI précise qu'aucun projet ne concerne le 16^e. Il appelle néanmoins les membres du Conseil 16^e arrondissement à émettre un avis favorable à l'attribution de ces subventions.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 SG 77, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 129** Caisse des écoles (16^e) — Subvention 2022 (2 900 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la convention 2022-2024.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD propose de voter l'attribution d'une subvention de 2 900 000 € à la caisse des écoles du 16^e, montant arrêté après une discussion budgétaire avec les services de la collectivité parisienne.

M^{me} DORVALD rappelle que la caisse des écoles du 16^e arrondissement assure la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour 10 écoles maternelles, 11 écoles élémentaires et 6 écoles polyvalentes. Elle indique que la mairie du 16^e avait demandé l'attribution d'une subvention de 2 950 000 € en s'appuyant sur le fait que les subventions accordées les années précédentes à la caisse des écoles du 16^e étaient supérieures à ladite somme et qu'en outre les subventions accordées aux caisses des écoles des arrondissements de taille comparable sont largement supérieures à celle-ci.

M^{me} DORVALD regrette la décision de la Mairie de Paris de ne pas allouer ces 2 950 000 € et souligne une fois encore que la caisse des écoles du 16^e est particulièrement maltraitée, ceci sans doute en raison de l'excellente gestion qui est la sienne.

Elle propose toutefois de donner un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASCO 129, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 168** Caisses des écoles — Subvention exceptionnelle (2 266 120 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M^{me} DORVALD explique que la crise sanitaire a fragilisé la situation financière des caisses des écoles. L'impact des fermetures de classes voire d'écoles a entraîné une baisse du niveau des participations des familles. Les charges supportées sont en revanche restées à un niveau constant, d'où des difficultés et un décalage dans la trésorerie des caisses des écoles.

La Ville de Paris propose donc de leur accorder des subventions exceptionnelles d'un montant global de 2 266 120 € qui seront déduites du solde de la subvention versée pour la restauration scolaire.

M^{me} DORVALD rappelle que le Conseil d'arrondissement vient tout juste de voter pour la caisse des écoles du 16^e une subvention de 2 900 000 €. Elle indique que la subvention exceptionnelle pour la caisse des écoles du 16^e s'élève à 79 884 €.

M^{me} DORVALD propose de voter favorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASCO 168, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 234** Subventions (33 919 euros) à quatre associations avec convention annuelle pour leurs actions de soutien à la parentalité

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER déclare qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 33 919 € à quatre associations pour leurs actions de soutien à la parentalité sur le territoire parisien.

S'agissant du 16^e arrondissement, il est proposé de verser 7 000 € à l'association Osez la médiation qui propose dans le cadre du dispositif « Paris Collèges Familles » un partenariat avec le collège Claude Bernard.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable à cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DFPE 234, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2021 DJS 164** mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

M^{me} CHOURAQUI annonce à travers l'examen de cette délibération la poursuite du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022 et indique que 49 chéquiers-vacances d'une valeur unitaire de 200 € bénéficieront aux jeunes du 16^e arrondissement.
Ce dispositif, bien que discutable, permettant d'attribuer cet argent aux jeunes du 16^e, M^{me} CHOURAQUI invite les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M^{me} SEBBAH confirme que ce dispositif est effectivement discutable. Elle reconnaît qu'il a eu une vraie utilité à l'époque de sa création, mais qu'il n'est plus d'actualité aujourd'hui et qu'il est même un peu « vieillot ». Elle constate à cet égard que les projets n'ont pas besoin d'être motivés ou à peine. Ils ne sont par ailleurs pas contrôlés a posteriori. Certes, le montant des chéquiers-vacances est de 200 €, mais il s'agit néanmoins d'argent public.

M^{me} SEBBAH indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération afin de marquer sa volonté d'une refonte de la politique jeunesse de la Ville de Paris. Elle ajoute que la Ville de Paris peut faire mieux pour les jeunes Parisiens et pour ceux du 16^e arrondissement particulier.

M. SZPINER souscrit au fait que la Mairie de Paris pourrait faire mieux, pas seulement pour ce qui concerne sa politique jeunesse, mais également dans beaucoup d'autres domaines.

Il propose ensuite de mettre à la voix la délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 164, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité des votants du Conseil d'arrondissement.(votes pour 28, abstentions 2).

➤ **162021193** Approbation de la création du Conseil de la Jeunesse du XVI^e arrondissement et de son règlement.
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

M^{me} CHOURAQUI se dit ravie de rapporter la délibération proposant la création du Conseil de la Jeunesse du 16^e ainsi que son règlement.

Elle déclare que ce conseil de la jeunesse a vocation à donner une parole nouvelle aux jeunes de l'arrondissement, raison pour laquelle la mairie a souhaité que les jeunes soient représentés dans leur entièreté.

M^{me} CHOURAQUI explique que la mairie a souhaité avoir un fonctionnement très différent de celui du Conseil parisien de la Jeunesse, dans lequel elle précise avoir siégé un an, dont les membres sont tirés au sort ou sélectionnés en fonction de leurs accointances politiques.

Le choix a donc été fait de constituer plusieurs collèges représentatifs, dont l'un composé de délégués de classe de tous les établissements du 16^e permettant ainsi une représentativité globale, du nord au sud, de tous les jeunes de l'arrondissement.

Le Conseil de la Jeunesse sera donc composé de jeunes résidant dans le 16^e, étudiants ou étant scolarisés dans le 16^e dans la limite de 50 membres âgés de 13 à 23 ans au moment de leur candidature et constitué de trois collèges :

- Un collège de collégiens, lycéens et étudiants, soit 30 membres délégués de classe ou représentants.
- Un collège des associations, soit 10 membres choisis parmi les associations.
- Un collège de jeunes habitants composé de 10 membres choisis parmi les candidats, la mairie souhaitant laisser la possibilité à tous les jeunes de l'arrondissement de pouvoir se présenter à ce Conseil.

M^{me} CHOURAQUI précise que ces désignations sont pour un an et sont renouvelables. Elles feront l'objet d'un arrêté du maire d'arrondissement.

M^{me} CHOURAQUI propose donc avec beaucoup de plaisir d'approuver la création et le règlement de ce Conseil de la jeunesse.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 162021193, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPNER remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement ainsi que le public présent et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 00.
